

Septembre 2021

Bilan 2020

des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire

BILAN

2020

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS EN 2020

- **47 signalements d'intoxication accidentelle au monoxyde de carbone**
- **160 personnes intoxiquées**
- **125 personnes hospitalisées**
- **1 décès**
- **80% des intoxications ont lieu dans l'habitation**
- **1/3 des intoxications liées à une chaudière**
- **10% des intoxications liées à un brasero/barbecue utilisé en intérieur**
- **80% des intoxications professionnelles liées à l'utilisation d'un moteur thermique en milieu confiné**

<p>CHER</p> <p>4 épisodes d'intoxication 6 intoxiqués 4 intoxications dans un habitat</p>	<p>EURE-ET-LOIR</p> <p>7 épisodes d'intoxication 37 intoxiqués 7 intoxications dans un habitat</p>	<p>INDRE</p> <p>5 épisodes d'intoxication 16 intoxiqués 4 intoxications dans un habitat</p>
<p>INDRE-ET-LOIRE</p> <p>8 épisodes d'intoxication 15 intoxiqués 5 intoxications dans un habitat</p>	<p>LOIR-ET-CHER</p> <p>15 épisodes d'intoxication 41 intoxiqués 13 intoxications dans un habitat</p>	<p>LOIRET</p> <p>8 épisodes d'intoxication 45 intoxiqués 6 intoxications dans un habitat 1 décès</p>

La surveillance des intoxications au monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide...) sont recensées via un dispositif national de surveillance depuis 2005. Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Le centre antipoison d'Angers est le guichet unique de ce dispositif : il reçoit tous les signalements et les transmet à l'ARS après enquête médicale. Les signalements proviennent des acteurs de terrain

concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS médecins, services hospitaliers, GRDF...). Plus de 80 % des signalements reçus en 2020 proviennent des services de secours et d'incendie ainsi que des services de médecine d'urgence des hôpitaux. Quelques intoxications sont également transmises à l'ARS par des particuliers ou encore par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre-Val de Loire. (DREETS)

Objectifs de la surveillance des intoxications :

- le recensement exhaustif des accidents,
- une prise en charge médicale rapide et adaptée,
- un repérage des situations à risques,
- la diminution des récurrences d'intoxication.

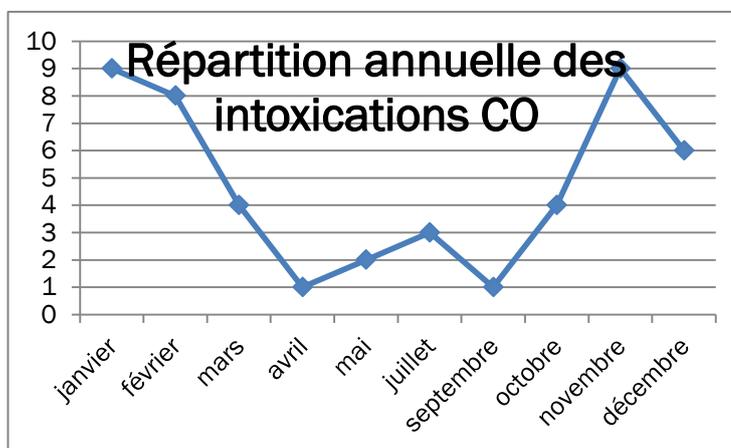
La répartition des intoxications accidentelles au monoxyde de carbone

Chaque année, la majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à mars. A noter : trois intoxications qui se sont déroulées en plein mois de juillet. Il s'agit de deux intoxications professionnelles (utilisation de moteur thermique en espace confiné) et une intoxication dans une caravane (frigorifère à gaz).

En 2020, 6 intoxications ont eu lieu en milieu professionnel et 38 intoxications (80 %) ont lieu dans les habitations. Deux intoxications se sont déroulées hors milieu

professionnel ou habitat (dans un car scolaire et dans un bar à chichas). Une tentative de suicide par intoxication au monoxyde de carbone a été déclarée à l'ARS mais n'est pas comptabilisée dans les données suivantes.

La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :



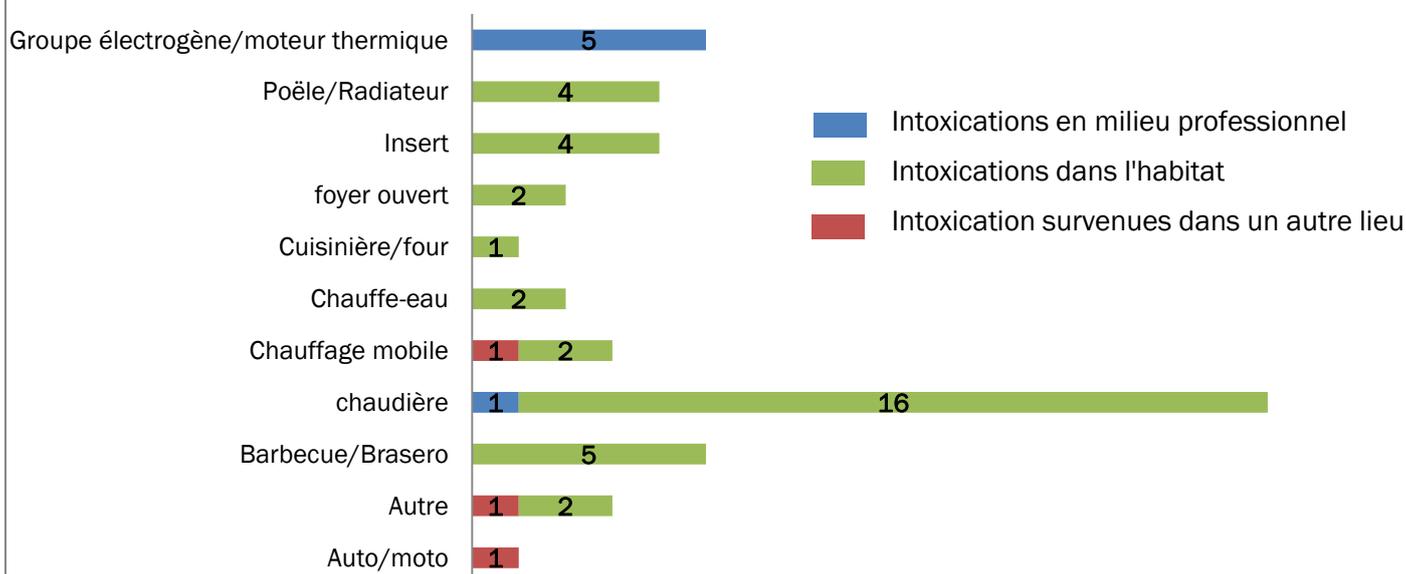
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région
Nombre de personnes intoxiquées	6	37	16	15	41	45	160
Nombre de cas survenus dans l'habitat	4	7	4	5	13	6	39
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	0	0	1	2	1	2	6
Nombre de cas survenus dans un autre lieu	0	0	0	1	1	0	2
Nombre total de cas d'intoxication	4	7	5	8	15	8	47

Source : ARS et Services Communaux d'Hygiène et de Santé

Les agents des services santé-environnement des délégations départementales de l'ARS et des services communaux d'hygiène et de santé sont en charge des enquêtes environnementales après chaque intoxication. Ces enquêtes ont permis d'identifier la chaudière comme étant l'appareil à combustion à l'origine de l'intoxication dans la majorité des cas en 2020. D'autres équipements tels que les poêles à bois, les cheminées avec ou sans inserts, les barbecues utilisés en intérieur, ou les chauffages d'appoint ont été incriminés dans une dizaine de cas. Les intoxications qui surviennent au travail sont investiguées par la DREETS. Elle a pu mettre en évidence que 80% des intoxications professionnelles au monoxyde de carbone en 2020 sont liées à l'utilisation de moteurs thermiques en espace confiné. (Utilisation fréquente d'hélicoptères à béton thermiques lors de rénovation de sous-sol).

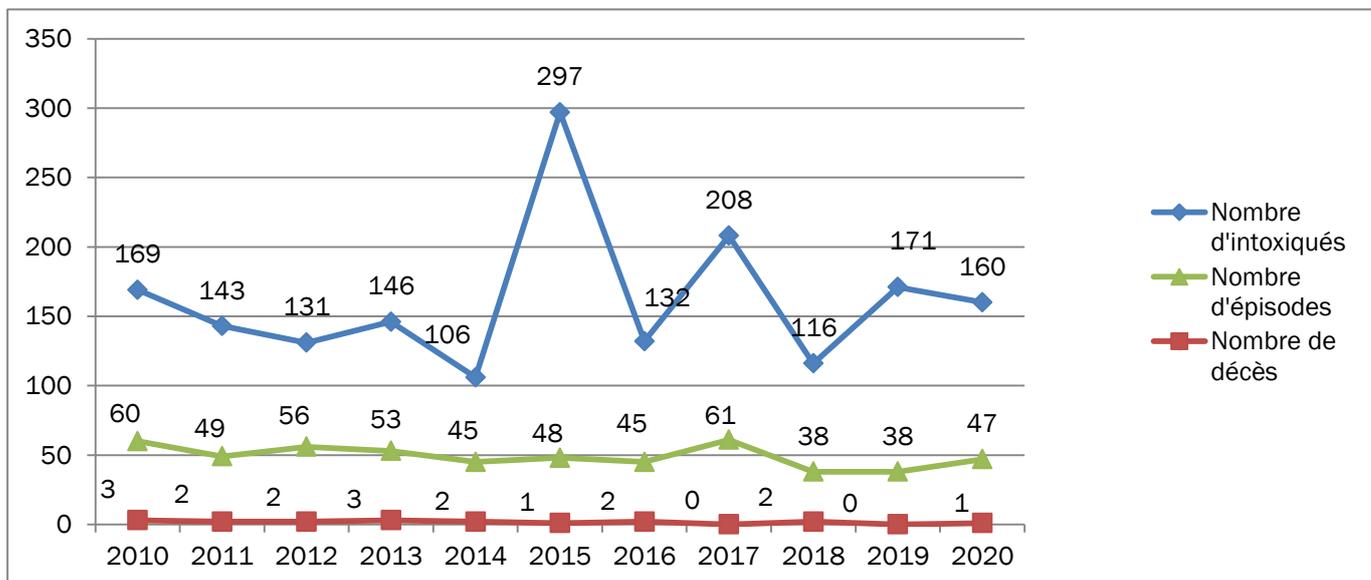
Si la chaudière reste en cause dans plus de 40% des cas d'intoxication au monoxyde de carbone dans l'habitat, en 2020 5 intoxications sont liées à l'utilisation de barbecue ou de braseros dans le logement. Ces appareils ne doivent pas être utilisés pour se chauffer et doivent absolument être utilisés en extérieur.

Sources suspectées



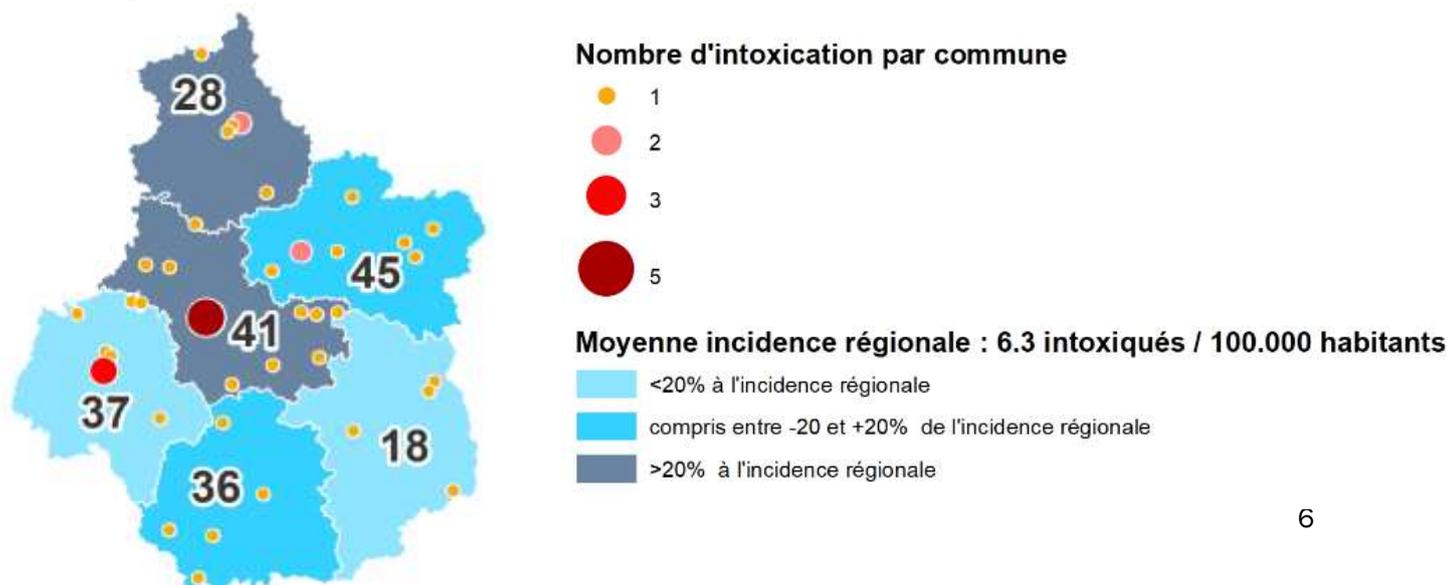
Evolution des intoxications accidentelles en région Centre-Val de Loire

Depuis 2010, le nombre d'épisodes d'intoxication est relativement stable (de l'ordre d'une cinquantaine de cas par an), alors que le nombre d'intoxiqués varie davantage. Cette variation est liée aux intoxications survenues principalement dans des établissements recevant du public impliquant un grand nombre de personnes. En 2015, 156 personnes avaient été intoxiquées par les gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière. En 2019, une intoxication au monoxyde de carbone liée à une chaudière a intoxiqué 19 habitants de différents logements dans un même immeuble sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret). En 2020, un barbecue installé dans le sous-sol d'une habitation a intoxiqué 18 personnes lors de la soirée du reveillon à Cloyes-les-Trois Rivières (Eure-et-Loir).



Répartition géographique des cas d'intoxication en 2020 en région Centre

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région. L'indre-et-Loire et le Cher ont proportionnellement au nombre d'habitants moins de personnes intoxiquées au monoxyde de carbone que les autres départements en 2020. Le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir ont leur taux d'incidence supérieur de 20% à la moyenne régionale.



Le monoxyde de carbone

Définition et symptômes

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et, ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement d'un appareil à combustion, un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées ou encore à une mauvaise aération du local.

Toxicité

Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang.

Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès et, ce, en quelques minutes seulement. Le CO peut également entraîner des séquelles, parmi lesquelles des troubles nerveux, des atteintes cardiaques... Enfin, la toxicité est plus sévère chez les femmes enceintes (atteinte foétale).

En cas d'accident...

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
Faire évacuer les locaux
Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

Les bons gestes de prévention

- ✓ Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
- ✓ Aérer les pièces tous les jours,
- ✓ Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- ✓ Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
- ✓ Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants,
- ✓ Ne pas utiliser de cuisinières, braseros, ou de barbecues pour se chauffer.

Pour en savoir plus :

- [Site de l'ARS Centre-Val de Loire](#)
- [Site du ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- [Site de Santé Publique France](#)

